

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos, le 1^{er} mars 2021 à 19 h 00, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 10.

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 – Séance à huis clos

M.B. 2021-03-01-050

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence jusqu'au 5 mars 2021;

Considérant que tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, soit par visioconférence ou par téléphone;

Considérant que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

Adoptée à l'unanimité

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2021-03-01-051

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance – Séance à huis clos
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2021
 - C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2021
- 0-4 Rapport d'activités du maire et du maire suppléant pour le mois de février 2021

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2021
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2021
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 28 février 2021
- 100-7 Résultats de l'appel d'offres BOU-2021-02 – Contrat d'entretien des chemins d'été

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Utilisation du feu vert clignotant – Règlement en vigueur le 1^{er} avril 2021
- 200-3 Acquisition d'une pompe portative

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Vidange des boues de fosses septiques

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2021
- 600-3 Demande de dérogation mineure - #2021-01 – 67 chemin Lesage – 83050-5023-54-3079
- 600-4 Demande de modification au règlement de zonage – Zone A-134
- 600-5
- 600-6 Aménagements floraux – Contrat

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

M.B. 2021-03-01-052

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2021

M.B. 2021-03-01-053

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2021, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2021

M.B. 2021-03-01-054

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2021, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire et du maire suppléant pour le mois de février 2021

Le maire suppléant, Michel Lamoureux, mentionne verbalement ses activités comme maire suppléant du 1^{er} février 2021 au 26 février 2021.

Le maire, Gilles Bastien, déposera son rapport ultérieurement.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2021-03-01-055

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} février 2021 au 28 février 2021, pour un montant total de 2 807.76 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2021

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2021

M.B. 2021-03-01-056

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2021 pour un montant total de 128 922.81 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 28 février 2021

M.B. 2021-03-01-057

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2021 pour un montant de 24 920.75 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Des discussions sont tenues entre les élus concernant une facture relative à un avis juridique demandé par le maire, Gilles Bastien et ce, en éthique et déontologie.

100-7 Résultats de l'appel d'offres BOU-2021-02 – Contrat d'entretien des chemins d'été

M.B. 2021-03-01-058

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué par la directrice générale de la municipalité pour le contrat BOU-2021-01 « Entretien des chemins d'été » et ce, conformément à la résolution M.B. 2020-01-11-014 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été produit et déposé par la directrice générale;

Considérant qu'aucune soumission n'a été déposée pour cet appel d'offres et ce, avant la date limite de réception des soumissions;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour un contrat d'entretien des chemins d'été en gravier et ce, pour une période d'une année.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-----	-------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Notes au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de février 2021.

200-2 Utilisation du feu vert clignotant – Règlement en vigueur le 1^{er} avril 2021

M.B. 2021-03-01-059

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé l'édiction du Règlement sur le feu vert clignotant;

Considérant que dès le 1^{er} avril 2021, le Code de la sécurité routière permettra à un pompier, répondant à un appel d'urgence du service de sécurité incendie, d'utiliser ce type de feu sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence;

Considérant que la plupart des pompiers volontaires de la brigade du service de sécurité incendie (SSI) de Bouchette utilisent leur véhicule personnel pour leurs déplacements dans le cadre de leurs fonctions de pompier au sein de la municipalité;

Considérant que l'autorisation pour l'utilisation du feu vert clignotant relève de la municipalité;

Considérant que chaque pompier volontaire qui utilisera le feu vert clignotant devra satisfaire à certaines exigences au préalable;

Considérant que le pompier volontaire devra suivre et réussir une formation de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant;

Considérant que le pompier volontaire doit détenir un permis de conduire valide qui ne doit pas avoir été sanctionné en raison de l'accumulation de points d'inaptitude ou d'une déclaration de culpabilité à une infraction criminelle en relation avec la conduite d'un véhicule, dans les deux années précédant sa demande;

Considérant que la pose de ce feu vert clignotant doit respecter certaines règles;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que les membres du conseil donnent l'autorisation pour que les pompiers volontaires de la brigade du service de sécurité incendie de Bouchette puissent utiliser le feu vert clignotant lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence dans le cadre de leurs fonctions à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Acquisition de feu vert clignotant

M.B. 2021-03-01-060

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à l'acquisition de quinze feux verts clignotants pour les pompiers volontaires de la brigade du service incendie de la municipalité. Il est de plus résolu que la municipalité défraie le coût de la formation obligatoire et le coût de la pose de chaque feu vert clignotant.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Acquisition d'une pompe portative

M.B. 2021-03-01-061

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser l'acquisition d'une pompe portative pour le service de sécurité incendie de la municipalité et ce, au coût de 7 540\$ plus taxes. Les crédits pour cette dépense proviendront du surplus accumulé affecté et ce, tel qu'adopté par la résolution M.B. 2020-12-07-268, résolution adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Contrat de vidange des boues de fosses septiques

M.B. 2021-03-01-062

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix auprès du fournisseur local, Entreprises septiques L.M., pour le contrat de service de vidange, de collecte et de transport des boues de fosses septiques, selon deux options, un an et deux ans en utilisant les mêmes conditions et exigences que le contrat de l'an dernier.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2021

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de février 2021 sont déposées.

600-3 Demande de dérogation mineure #2021-01 – 67 chemin Lesage – 83050-5023-54-3079

M.B. 2021-03-01-063

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par un des propriétaires du 67 chemin Lesage;

Considérant que cette demande concerne un bâtiment principal déjà construit;

Considérant la réglementation applicable à un bâtiment principal;

Considérant que l'article 6.2.1.6 du règlement de zonage numéro 85 stipule que la marge riveraine pour un bâtiment principal doit être de 18 mètres minimum de la limite des hautes eaux d'un cours d'eau;

Considérant que la demande de dérogation mineure consiste à deux dérogations par rapport à la marge riveraine, soit celle pour l'arrière du bâtiment et la marge latérale du côté gauche du bâtiment;

Considérant les permis émis au fil des ans relativement à l'agrandissement du bâtiment principal;

Considérant que selon les croquis déposés lors des différentes demandes de permis, les marges réglementaires étaient respectées, démontrant ainsi la bonne foi du propriétaire;

Considérant que ce non-respect de la réglementation ne porte pas atteinte au droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les marges concernées par cette dérogation mineure sont de 17.12m pour l'arrière du bâtiment et de 14.88m pour le côté gauche du bâtiment;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'accorder une dérogation mineure relativement au bâtiment principal à l'effet que ce dernier ne respecte pas la marge riveraine, soit d'autoriser une marge riveraine de 17.12m pour un côté du bâtiment et de 14.88m pour un autre côté du bâtiment et ce, au lieu du 18 mètres exigé par la réglementation applicable sur tout le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Demande de modification au règlement de zonage – Zone A-134

M.B. 2021-03-01-064

Considérant la demande d'ajout d'usage déposée par le propriétaire du « 1 Île A Patry »;

Considérant que cette demande vise l'ajout d'un usage permettant les activités de restauration avec permis d'alcool;

Considérant que cette propriété est située en zone agricole, zone A-134;

Considérant que pour cette propriété on retrouve l'usage autorisé pour l'exploitation d'un terrain de golf, soit l'usage t10 et ce, tel qu'inscrit au règlement numéro 219;

Considérant la recommandation positive émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme suite à leur analyse de la demande déposée

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débiter le processus administratif à l'effet d'ajouter l'usage demandé, soit la restauration avec permis d'alcool et ce, dans la zone A-134.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

Le conseiller au siège numéro 5, Ariane Matteau, annonce ce 1^{er} mars 2021, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 219, règlement ajoutant l'usage t10 sur l'Île Patry située à l'intérieur de la zone A-134. Un premier projet de règlement visant la modification de la définition de l'usage t10 est déposé.

Conseiller au siège #5
Ariane Matteau

600-5

600-6 Aménagements floraux - Contrat

M.B. 2021-03-01-065

Considérant la résolution M.B. 2019-07-08-192 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 8 juillet 2019;

Considérant que l'exécution des travaux relatifs aux aménagements floraux municipaux sont exécutés depuis deux ans par madame Chantal Danis;

Considérant l'offre de services reçue de madame Danis pour l'année 2021;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'accorder le contrat relatif à l'exécution de tous les travaux reliés aux aménagements floraux municipaux à madame Chantal Danis et ce, au tarif horaire de 20\$.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Projet pilote – Récolte – Cerf de virginie – Appui à l'organisme Unis pour la faune

M.B. 2021-03-01-066

Considérant les demandes d'appui de l'organisme Unis pour la Faune et de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau relativement au projet pilote interdisant la récolte d'un cerf de virginie mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2.50 centimètres ou plus d'un côté du panache;

Considérant que la municipalité de Bouchette, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

Considérant que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

Considérant qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

Considérant que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

Considérant que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

Considérant qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

Considérant que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

Considérant que le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

Pour ces motifs, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux et résolu unanimement par les membres présents;

Que la municipalité de Bouchette appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoires qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de populations de cerfs, qu'elles soient classifiées comme sous-optimales, optimales ou trop élevées.

Que l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2021-03-01-067

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette renouvelle son adhésion auprès de l'organisme « Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour un montant de 250\$ et ce, pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) – Demande de reconduction

M.B. 2021-03-01-068

Considérant la résolution 2021-02026 adoptée par la Ville de Maniwaki;

Considérant que par cette résolution, la Ville de Maniwaki demande aux instances gouvernementales de reconduire le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie la Ville de Maniwaki et demande aux instances gouvernementales de reconduire le programme PAFIRS et d'en bonifier l'enveloppe budgétaire accordée afin de répondre à la demande et ainsi permettre à plus de municipalités et d'organismes d'en bénéficier.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2021-03-01-069

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière